

PRODUITS ET DESCRIPTION DES GARANTIES	MOVE ON BELGIQUE	MOVE ON MONDE
ASSISTANCE AUX PERSONNES À L'ÉTRANGER		
Franchise	×	NON
Rapatriement médical en cas de maladie ou d'accident	×	✓
Rapatriement médical en cas de transplantation	×	✓
Remboursement des frais médicaux	×	Illimités
<i>Frais ambulatoires</i>		✓
<i>Frais dentaires</i>		Max € 125
<i>Frais de prolongation de séjour</i>		Max € 500
<i>Frais de transport</i>		Max € 500
<i>Frais de gardiennage</i>		Max € 125
Frais de soins médicaux en Belgique	×	✓ Max € 6.000
Ligne Info-Docteur	×	✓
Envoi de matériel médical (<i>introuvable à l'étranger</i>)	×	✓
Retour anticipé en Belgique (<i>en cas de décès, d'hospitalisation d'un membre de la famille en Belgique, en cas de sinistre grave au domicile ou en cas de disparition d'un enfant</i>)	×	✓
Retour des enfants (<i>en cas de décès ou d'hospitalisation de l'accompagnant</i>)	×	✓ Max € 500
Visite de la personne hospitalisée à l'étranger (<i>si + de 5 jours</i>)	×	✓ Max € 500
Retour des animaux domestiques	×	✓ Max € 65
<i>Frais vétérinaires (par animal)</i>		
Rapatriement funéraire	×	✓ Max € 785
<i>Frais de cercueil</i>		✓
<i>Rapatriement des autres bénéficiaires</i>		✓
<i>Inhumation à l'étranger</i>		✓ Max € 1500
Frais de communication	×	✓ Max € 125
Messages urgents	×	✓
Frais d'interprète	×	✓ Max € 125
Envoi de bagage ou doudou	×	✓
Aide aux seniors et handicapés	×	✓
Garanties Ski	×	✓
<i>Remboursement remontées mécaniques et cours de ski</i>		Max € 200
<i>Frais médicaux à l'étranger</i>		Illimités
<i>Frais médicaux en Belgique</i>		Max € 6.000
<i>Bris de ski (location)</i>		Max € 100
<i>Vol de ski/chaussures/bâtons de ski (location)</i>		Max € 100
<i>Avance frais d'avocat</i>		Max € 2.500
Recherche et sauvetage en montagne	×	✓ Max € 5.000
Transfert de fonds	×	✓ Max € 3.750
Caution de mise en liberté	×	✓ Max € 25.000 (avance)
Contretemps à l'étranger	×	✓ Max € 650
Garanties FLY ZEN	×	✓
ASSISTANCE AUX VEHICULES		
Assistance en Belgique	✓	✓
<i>Pannes</i>	✓	✓
<i>Accidents</i>	✓	✓
<i>Crevaision</i>	✓	✓
<i>Remorquage vers le garage le plus approprié</i>	✓	✓
<i>Véhicule de remplacement (jusqu'à 5 jours ou 8 jours pour la formule Famille)</i>	✓	✓
<i>Chauffeur de remplacement</i>	✓	✓
Assistance en Europe	×	✓
<i>Dépannage et/ou remorquage</i>		✓
<i>Véhicule de remplacement (jusqu'à 15 jours)</i>		✓
<i>Rapatriement du véhicule</i>		✓
<i>Continuation de voyage</i>		✓

	MOVE ON BELGIQUE	MOVE ON MONDE
ASSISTANCE AUX VEHICULES		
Assistance en Belgique	✓	✓
<i>Pannes</i>	✓	✓
<i>Accidents</i>	✓	✓
<i>Crevaision</i>	✓	✓
<i>Remorquage vers le garage le plus approprié</i>	✓	✓
<i>Véhicule de remplacement (jusqu'à 5 jours ou 8 jours pour la formule Famille)</i>	✓	✓
<i>Chauffeur de remplacement</i>	✓	✓
Assistance en Europe	×	✓
<i>Dépannage et/ou remorquage</i>		✓
<i>Véhicule de remplacement (jusqu'à 15 jours)</i>		✓
<i>Rapatriement du véhicule</i>		✓
<i>Continuation de voyage</i>		✓

QU'EST-CE QUI N'EST PAS COUVERT ?

EXCLUSIONS GÉNÉRALES

Tout événement connu lors de la souscription et/ou le départ à l'étranger ;
Les événements liés directement ou indirectement au non-respect de la législation en vigueur ;
Les événements survenus au-delà des 3 premiers mois du séjour à l'étranger ;
Les affections et événements consécutifs à l'usage, au-delà de la limite légale, de drogues, alcool ou de toute autre substance non prescrite par un médecin ;
Les blessures corporelles et dommages matériels subis au cours de l'exercice d'une activité professionnelle ou qui sont la conséquence de celle-ci, touchant tout bénéficiaire employé en vertu d'un contrat de travail ou d'apprentissage ;
Les frais d'annulation de séjour.

EXCLUSIONS PARTICULIÈRES

Pour les prestations aux personnes :

Etats dépressifs, maladies mentales, troubles psychiques, neuropathiques ou psychosomatiques, sauf si une hospitalisation de plus de 7 jours a été nécessaire et uniquement s'il s'agit d'une première manifestation ;
Les rechutes ou aggravations d'une maladie ou d'un état pathologique connu avant le départ ;
Les hospitalisations ou opérations à l'étranger prévues avant le départ ;
Les frais de lunettes, verres de contact, appareils médicaux et prothèses ;
Les tentatives criminelles ou suicidaires et les actes intentionnels posés par le bénéficiaire ;
Les traitements esthétiques, diététiques, homéopathiques, ostéopathiques et d'acupuncture .

Pour les prestations aux véhicules :

Les véhicules ancêtres ;
Les véhicules de service de messagerie ;
Les véhicules servant au transport rémunéré de personnes ;
Des défaillances générées par le non-respect manifeste du plan d'entretien prévu par le constructeur ;
Le bris ou la détérioration de vitre ou d'optique ;
L'immobilisation du véhicule dans un garage ou un atelier de carrosserie ;
Les amendes en tout genre.

QUI EST COUVERT ? QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES DE NOS FORMULES ?

POUR LA FORMULE MOVE ON BELGIQUE

Formule Individuelle : la personne physique ou morale ayant souscrit l'affiliation. Si le bénéficiaire est conducteur du véhicule, toute personne transportée à titre légal et gratuit se trouvant à bord du véhicule et ce dans la limite du nombre de places figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule ou imposé selon la législation en vigueur est également couverte. Si le bénéficiaire est passager du véhicule, Touring n'interviendra que pour sa personne. Le bénéficiaire doit avoir son domicile légal en Belgique.

Formule Famille : la personne physique ou morale ayant souscrit l'affiliation, ainsi que les membres de sa famille mentionnés dans les conditions particulières, vivant sous le même toit. Si les bénéficiaires sont conducteurs du véhicule, toute personne transportée à titre légal et gratuit se trouvant à bord du véhicule et ce dans la limite du nombre de places figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule ou imposé selon la législation en vigueur est également couverte. Si les bénéficiaires sont passagers du véhicule, Touring n'interviendra que pour leur personne. Si le bénéficiaire est un enfant mineur et passager, Touring interviendra pour l'enfant mineur ainsi que pour une personne accompagnante. Les étudiants et les enfants reconnus mais vivants avec un conjoint séparé à une autre adresse avec l'autre parent dont le preneur est divorcé ou séparé, sont également considérés comme bénéficiaires pour autant qu'ils résident en Belgique. Les bénéficiaires doivent avoir leur domicile légal en Belgique.

POUR LA FORMULE MOVE ON MONDE

Pour les prestations techniques en Belgique et en Europe :

Formule Individuelle : la personne physique ou morale ayant souscrit l'affiliation. Si le bénéficiaire est conducteur du véhicule, toute personne transportée à titre légal et gratuit se trouvant à bord du véhicule et ce dans la limite du nombre de places figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule ou imposé selon la législation en vigueur est également couverte. Si le bénéficiaire est passager du véhicule, Touring n'interviendra que pour sa personne. Le bénéficiaire doit avoir son domicile légal en Belgique.

Formule Famille : la personne physique ou morale ayant souscrit l'affiliation, ainsi que les membres de sa famille mentionnés dans les conditions particulières, vivant sous le même toit. Si les bénéficiaires sont conducteurs du véhicule, toute personne transportée à titre légal et gratuit se trouvant à bord du véhicule et ce dans la limite du nombre de places figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule ou imposé selon la législation en vigueur est également couverte. Si les bénéficiaires sont passagers du véhicule, Touring n'interviendra que pour leur personne. Si le bénéficiaire est un enfant mineur et passager, Touring interviendra pour l'enfant mineur ainsi que pour une personne accompagnante. Les étudiants et les enfants de parents divorcés qui sont économiquement dépendants de leurs parents au moment de la souscription du contrat d'assistance, sont également considérés comme bénéficiaires pour autant qu'ils résident en Belgique. Les bénéficiaires doivent avoir leur domicile légal en Belgique.

Pour les prestations aux personnes dans le monde entier :

Formule Individuelle : la personne physique ou morale ayant souscrit l'affiliation, ainsi que les membres de sa famille, vivant sous le même toit. Les bénéficiaires doivent avoir leur domicile légal en Belgique. Les petits-enfants et les arrière-petits-enfants mineurs qui voyagent avec leurs grands-parents ou arrière-grands-parents et ayant un domicile légal différent, pour autant que ces petits-enfants ou arrière-petits-enfants mineurs soient encore à charge de leurs parents et pour autant que ces grands-parents ou arrière-grands-parents aient souscrit cette affiliation et pour autant que les parents ne voyagent pas avec eux. Les étudiants et les enfants reconnus mais vivants avec un conjoint séparé à une autre adresse avec l'autre parent dont le preneur est divorcé ou séparé, sont également considérés comme bénéficiaires pour autant qu'ils résident en Belgique.

Formule Famille : la personne physique ayant souscrit l'affiliation, ainsi que les membres de sa famille mentionnés dans les conditions particulières, vivant sous le même toit. Les bénéficiaires doivent avoir leur domicile légal en Belgique. Les petits-enfants et les arrière-petits-enfants mineurs qui voyagent avec leurs grands-parents ou arrière-grands-parents et ayant un domicile légal différent, pour autant que ces petits-enfants ou arrière-petits-enfants mineurs soient encore à charge de leurs parents et pour autant que ces grands-parents ou arrière-grands-parents aient souscrit cette affiliation et pour autant que les parents ne voyagent pas avec eux. Les étudiants et les enfants reconnus mais vivants avec un conjoint séparé à une autre adresse avec l'autre parent dont le preneur est divorcé ou séparé, sont également considérés comme bénéficiaires pour autant qu'ils résident en Belgique.

QU'EST-CE QUI EST COUVERT ?

VÉHICULES

Voiture, voiture à usage mixte, moto, camionnette, minibus et mobilhome dont la masse maximale autorisée n'excède pas 3,5 tonnes en charge et dont la longueur ne dépasse pas 7 mètres (est également considérée comme véhicule, la caravane ou la remorque de moins de 1,5 tonne en charge, tractée par le véhicule au moment de l'incident).

Bicyclette, vélo, tricycle, triporteur, monocycle, tandem, vélo couché, vélo à assistance électrique, vélo pliable, motocyclette, cyclomoteur, scooter. Sont également assimilés à la catégorie "Vélo" et donc couverts: tous les appareillages munis d'une roue ou plus et destinés au déplacement du ou des bénéficiaires qu'ils soient mus par une force automotrice ou non à condition que cette dernière ne puisse pas leur faire dépasser une vitesse de 45 km/h.

QUI SOMMES-NOUS ?

TOURING

L'assistance aux personnes et les prestations garanties sont couvertes par ATV s.a., dont le siège social est situé en Belgique, à 1040 Bruxelles, rue de la Loi 44, RPM 0441.208.161 Bruxelles, ING BE69 6300 1222 3978 BBRUBEBB, entreprise d'assurance soumise au droit belge et agréée par arrêté royal du 11/01/1991 et 24/02/1992 (MB 13/02/1991 et 14/03/1992) et par la BNB sous le numéro 1015 pour pratiquer les opérations d'assurance dans les branches 9, 16, 17 et 18.

L'assistance pour votre véhicule est opérée par Touring Club Royal de Belgique a.s.b.l., dont le siège social est situé en Belgique, à 1040 Bruxelles, rue de la Loi 44, RPM 0403.471.597 Bruxelles, CBC BE55 1910 4222 2244 CREGBEBB, FSMA n° 011210 cA et/ou par les autres clubs automobiles membres du réseau international F.I.A. Les produits annuels proposés par Touring sont soumis au droit belge. En cas de plainte, vous pouvez vous adresser par courrier à Touring, Service Plaintes, 44 rue de la Loi, 1040 Bruxelles, Belgique ou par email à l'adresse complaint@touring.be. Si vous n'obtenez pas satisfaction, vous pouvez vous adresser à l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles par fax au 02/547.59.75. La description des garanties est un extrait des Conditions Générales et est seulement une reproduction limitée de nos produits et services. Pour plus d'infos, consultez nos Conditions Générales sur notre site www.touring.be ou sur simple demande par téléphone. Prix en vigueur au 01/01/2018. Toute information relative au traitement de vos données personnelles est reprise dans notre Privacy Policy disponible gratuitement sur notre site www.touring.be.

Cette fiche d'information contient des informations non exhaustives. Elle peut être modifiée et est disponible sur notre site internet www.touring.be